Image not found or type unknown

Entreprise à l’étranger->résident en France

Par **deldiaze**, le **27/04/2015** à **12:17**

Bonjour je compte créer une entreprise dans mon pays d'origine mais je vis en France, quelles sont les conséquences fiscales d'un tel projet? C'est une entreprise d'export avec des fournisseur en France.

Par **conseil juridique**, le **27/04/2015** à **17:09**

Bonjour, il n'y a pas de conséquences particulières. Vous devez payez les impôts de l'entreprise dans le pays où elle se trouve et ensuite lorsque vous percevez un salaire ou des bénéfices de cette entreprise alors vous devez les déclarez en France, pays où vous résidez et vous devrez payer des impôts sur ces sommes en France. Si vous avez besoin d'aide pour créer votre entreprise, contactez-nous : conseiljuridique.pl

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés